

Edito

Marie-Hélène PHULPIN
Maire de Xirocourt



Notre équipe a souhaité éditer ce premier bulletin municipal pour répondre à la demande de ses concitoyens. Il retrace les actions engagées, apporte les informations générales sur la vie locale et celles, pratiques, susceptibles de vous aider dans vos démarches administratives et votre vie quotidienne au de sein notre communauté. Sa parution sera biannuelle dans un premier temps.

Les événements dramatiques auxquels la France a été confrontée ont ramené au premier plan les valeurs de notre démocratie républicaine. Les préserver c'est aussi rappeler et pratiquer les valeurs de la citoyenneté, et parmi celles-ci en premier lieu dans nos communautés de vie, le respect et la tolérance.

Depuis sa mise en place, notre équipe municipale est confrontée comme l'ensemble des Collectivités, à la baisse des dotations de l'État. Les moyens de notre Commune s'en trouvent considérablement affectés. Dans ce contexte de ressources amoindries, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. Ce choix n'est pas sans conséquence, il nous impose la plus grande vigilance dans la gestion de nos dépenses et des choix d'économies, la priorité étant de maintenir et d'améliorer nos infrastructures.

Sans figurer parmi les grands projets, les réalisations accomplies ont répondu aux besoins du jeune public à travers l'installation de nouveaux équipements sur l'aire de jeux du Breuil dont le succès est constant. Elles ont permis de préserver l'environnement tout en enrichissant notre patrimoine communal. La première phase de travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Pitié a été réalisée au printemps dernier. Ces travaux ont permis d'assécher les murs et les toiles répondant ainsi aux attentes préconisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Depuis juillet 2014, le site internet de notre commune www.xirocourt.fr, très apprécié des utilisateurs, permet d'accéder à toutes les informations pratiques relatives à la vie communale, intercommunale, associative et à celles de l'école du Madon.

Des projets structurants tels que l'assainissement collectif verront le jour ces prochains mois.

Je remercie sincèrement

- L'ensemble des bénévoles, qui participent à l'entretien de notre patrimoine culturel ou foncier, animent notre village, visitent nos malades et sont attentifs à nos Aînés.
- Les agents communaux qui veillent à la propreté et à l'embellissement de notre village,
- Les élus qui donnent de leur temps pour servir leurs concitoyens et faire évoluer leur cadre de vie.

Que l'année 2016 soit une année de joie, et de bonheur retrouvé pour chacun d'entre vous.

*Le conseil municipal
vous souhaite de
joyeuses fêtes !*

Décembre
2015



■ Début des travaux d'assainissement

Comme indiqué dans un récent flash info : à l'issue de l'ouverture des plis qui a eu lieu en septembre dernier, deux entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux d'assainissement. Pour le premier lot de travaux l'entreprise Bonini a été retenue pour un montant de 225 964,10 € HT (Hors Taxes).

Le second lot de travaux concerne principalement les réseaux de collecte. La société Sade a remporté le marché pour un montant de 707 217,76 € HT.

L'ensemble du projet est subventionné à hauteur de 60 %, dont 41 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 19 % par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ; soit un peu plus de 390 000 € restant à la charge de la commune.

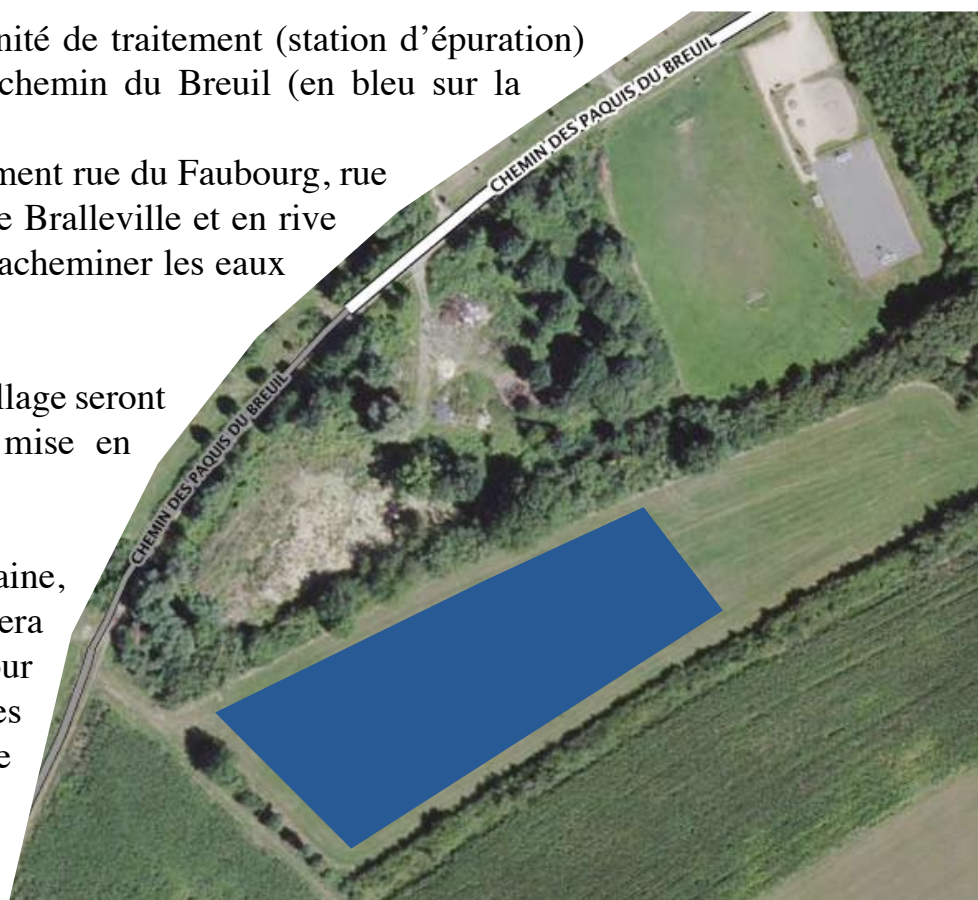
Au vu de ces événements, les travaux vont maintenant pouvoir débiter au printemps 2016. Les travaux seront réalisés en 2 temps et finalisés pour le début de l'année 2017.

Dans un premier temps, les travaux concerneront :

- La construction de l'unité de traitement (station d'épuration) implantée le long du chemin du Breuil (en bleu sur la carte)
- Le réseau d'assainissement rue du Faubourg, rue de Charmes, chemin de Bralleville et en rive droite du Madon pour acheminer les eaux usées vers la station.

Les travaux dans le reste du village seront réalisés une fois la station mise en fonction.

Dès le début de l'année prochaine, le Conseil Municipal proposera des réunions d'information pour présenter plus en détails les travaux prévus sur la commune et répondre aux questions que les uns et les autres peuvent se poser.

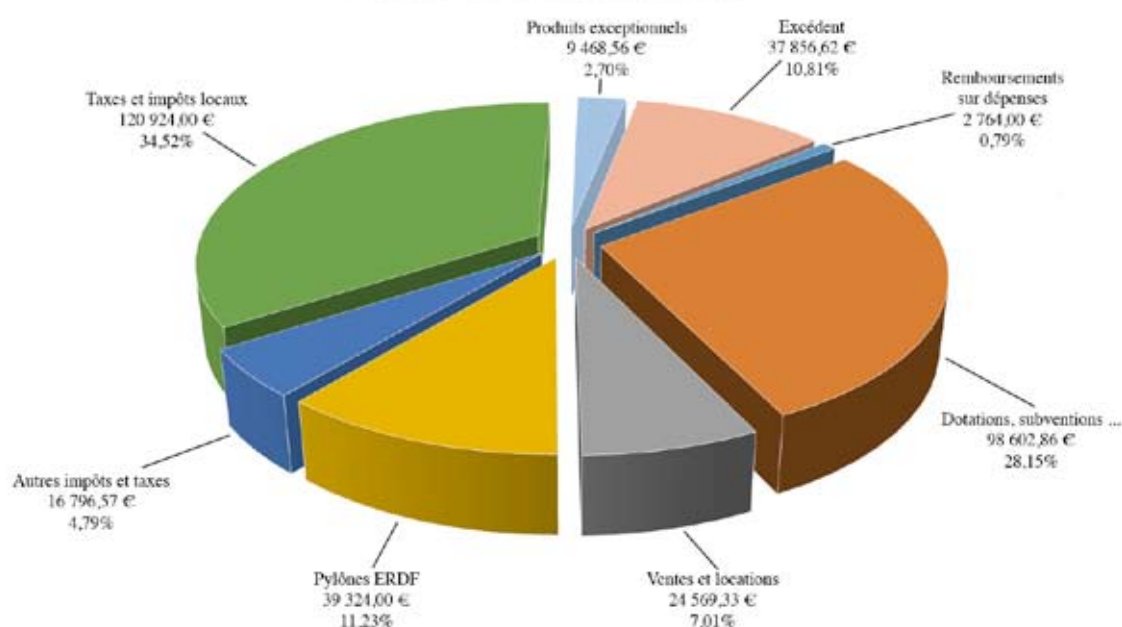


Budget communal

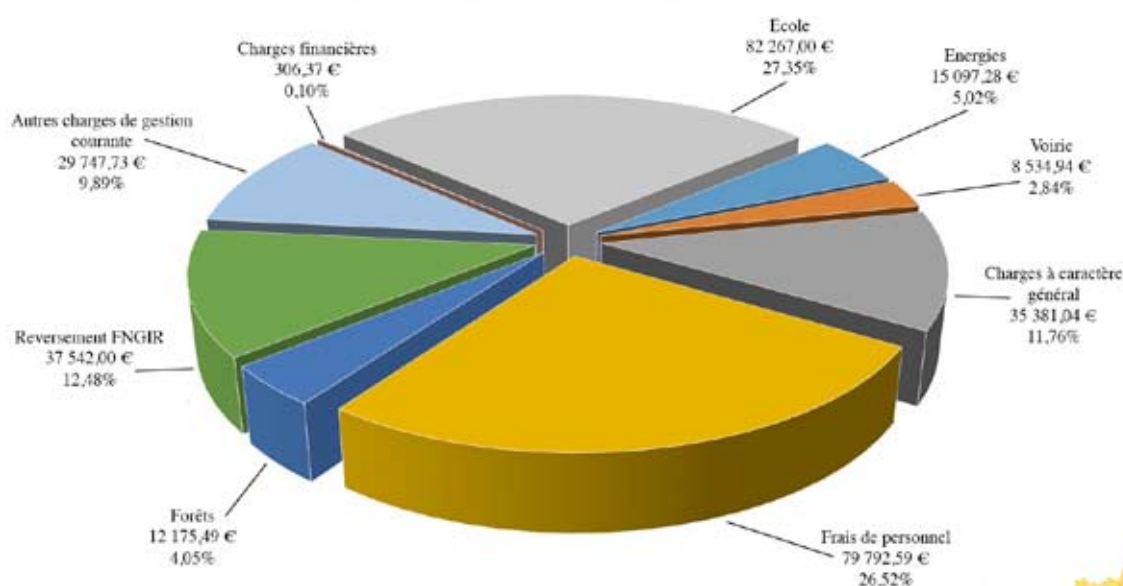
Voici la répartition des recettes et des dépenses du budget communal voté le 14 avril 2015 (compte administratif 2014). Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2015. Il reconduit donc les taux de l'exercice précédent :

- Taxe d'habitation : 16.79%
- Taxe Foncière sur Propriétés bâties : 9.35%
- Taxe Foncières sur P. non bâties : 26.15%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17.43 %

Recettes de fonctionnement 2014



Dépenses de fonctionnement 2014



Aménagement de l'ancienne carrière

L'aménagement du site de l'ancienne carrière (route de Gripport) va se poursuivre cet hiver. Pour rappel, la commune a signé en 2013 une convention avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle qui propose de réaliser à ses frais des travaux d'aménagements paysagers en compensation des abattages d'arbres situés le long de la RD 904 entre notre commune et celle de Gripport.

Au printemps 2015 :

- 100 arbres fruitiers ont été plantés sur le site de l'ancienne carrière
- Une haie arbustive ainsi que quelques arbres ont été implantés le long de la mare et du ruisseau situés sur le site de l'ancienne carrière
- 15 arbres fruitiers ont complété l'actuel verger pédagogique rue du Faubourg
- Une haie a été plantée au bout du terrain de l'ancien camping et le long de l'actuel verger pédagogique.

Suite aux conditions climatiques de cet été, certaines de ces plantations ont péri. Puisqu'ils sont garantis sur 2 ans, une quarantaine de ces arbres vont être remplacés au cours de cet hiver 2015-2016, ainsi que les haies implantées à la carrière et sur le verger rue du Faubourg.



Parallèlement à cela, l'abattage des frênes le long de la RD 904 devrait reprendre cet hiver par les services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et un peu moins de 400m de haies vont en plus être plantées principalement sur le site de la carrière. La première plantation complétera l'actuelle haie jusqu'au portail du site, le long de la RD 904. La seconde viendra remplacer une haie existante qui a été détériorée par un agriculteur entre les communes de Xirocourt et Germonville.



| Valorisation des bâtiments communaux



Afin de valoriser l'ancien siège de la communauté de communes de la Pipistrelle (rue du Général Michaux), le conseil municipal réfléchit actuellement à la réhabilitation de ces locaux. Les prestations qu'offre cette maison pourraient en effet permettre assez aisément la construction d'un logement de type F3 ou F4.

Des premiers contacts ont déjà été pris avec le CAUE (Conseil en Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Meurthe et Moselle) afin d'établir une première estimation des travaux à réaliser. Ce projet représentant un coût non négligeable pour la commune, il pourrait être envisagé par la souscription d'un emprunt puisqu'à ce jour Xirocourt ne bénéficie d'aucun prêt. Par ailleurs, la réalisation d'un logement communal permettrait de valoriser le patrimoine communal aujourd'hui coûteux en entretien et à terme d'assurer une rente fixe à la commune.

| Restauration de la chapelle



La prorogation de la Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine assure la Commune d'une subvention de 6.000 € dès lors que la souscription publique permettra de recueillir 5.000 €. A ce jour, 4.200 € de dons ont été recueillis et nous sommes donc tout près de pouvoir mobiliser les sommes nécessaires à la réalisation d'une seconde tranche de travaux.

Pour mémoire et suivant les recommandations de la DRAC, la première phase de travaux a pu démarrer en mars 2015 avec le drainage autour de la chapelle qui a permis d'assécher les murs et d'assainir les toiles.

La poursuite du projet concerne l'acquisition du terrain entourant la chapelle, acquisition qui facilitera l'insertion dans le site et la poursuite des travaux, ainsi que la réalisation de la seconde phase de travaux. Ceux-ci consisteraient en 2016 dans la réfection de la maçonnerie indissociable de celle des vitraux, toujours selon les recommandations de la DRAC.

Cette restauration ne pourra aboutir sans la constance du soutien de notre population : la souscription ouverte avec la Fondation du Patrimoine se poursuit et nous vous invitons en cette fin d'année à y participer si vous souhaitez soutenir ce projet et en permettre l'avancement concret en 2016.



Occupation du domaine public

Afin de prévenir les risques potentiels ou les gênes occasionnées par le stationnement et dépôts divers sur le domaine public (bois...), il est rappelé que légalement une demande d'autorisation d'occupation privative du domaine public doit être faite en mairie.

Ces autorisations doivent être temporaires (article L.2122-2 du CG3P) donc limitées dans le temps, et sont accordées dans le respect des règles de voirie, notamment celles concernant la libre circulation et la sécurité des piétons.

Propreté canine

Les espaces verts de notre commune (plate-bande de la mairie, rive du ruisseau rue du commandant Dussaulx...) sont régulièrement souillés par les déjections de certains de nos amis à quatre pattes. L'espace public est un espace collectif que nous devons tous respecter et cela, quelles que soient nos activités : promenades, commerces...

Le Conseil Municipal a décidé d'agir contre ce phénomène en rappelant par cet article et par un arrêté municipal (pris le 29 octobre 2015) l'obligation faite aux maîtres de ramasser les déjections de leurs chiens, sous peine de se voir adresser une contravention de deuxième classe. Pour mieux vivre ensemble, il est nécessaire que chacun prenne ses responsabilités. La propreté est l'affaire de tous !



Déchets au camping

L'ancien terrain de camping de la commune fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages dans les poubelles mises à disposition des riverains et usagers. Cette situation oblige les employés communaux à nettoyer et vider, très régulièrement, ces poubelles sans quoi les éboueurs ne les ramasseraient pas.

En vue de diminuer ces incivilités, qui ne sont pas forcément du fait des habitants de la commune, et vu la baisse de fréquentation des terrains de loisirs en hiver, le conseil municipal a décidé, comme l'an passé, de ne laisser qu'une poubelle sur place pour toute la période hivernale.



Vente de bois en affouage 2015/2016

Pour cet hiver les affouages seront réalisés sur les parcelles 11 à 19 en bas de la grande tranchée et sur les parcelles 27/28 le long du chemin forestier de la Banvoie pour environ 250 m³ au prix de 10 € le stère.

Le marquage en forêt des arbres à abattre, par les membres de la commission bois (J.Jeandel - A.Lallemand - Y.Renaud - M.Soret), a débuté fin novembre.

Comme chaque année, la commission bois organisera une réunion mi-janvier 2016 pour l'attribution des lots par tirage au sort.

Cet hiver (affouage 2015/2016) il s'agira uniquement d'effectuer du cloisonnement : cela consiste à couper tout ce qui se trouve dans un couloir d'environ 2.50/3.00 mètres signalé en peinture bleue par l'agent de l'ONF. Ceci dans le but de créer des chemins afin de faire passer des engins forestiers pour de futures coupes de grumes dans ces parcelles.

Les habitants intéressés peuvent prendre contact avec Michel SORET : m.soret@xirocourt.fr

Horaires de la mairie

- Du lundi au vendredi de 17h à 18h
- Le 1er samedi du mois de 10h à 12h
- Le mercredi à partir de 14h sur rendez-vous uniquement

Prêts ou locations de matériel

Pour mémoire, la commune possède différents matériels qu'elle peut mettre gracieusement à disposition aux habitants :

- Vaisselle
- Marabout / chapiteau
- Tables et bancs de brasserie
- Autres

Il est également possible de louer l'ancienne école des Ensanges (80 € le week-end) pour les habitants de Xirocourt.

Merci de contacter la mairie.

Par ailleurs, des pâquis communaux sont encore disponibles et peuvent également être loués (15€ /an) pour celles et ceux qui souhaiteraient s'adonner aux plaisirs du jardinage. Renseignements en mairie.

Repas des Aînés

Comme chaque année, les Aînés de la commune (70 ans et plus) pourront profiter du repas dansant organisé par le Comité des Fêtes le 31 janvier 2016 à Bralleville.

La reconduction de cette manifestation n'empêche pas le Conseil Municipal de réfléchir à proposer une alternative différente pour les années à venir comme cela a été suggéré par plusieurs habitants de la commune.



La TNT passe en Haute Définition

Le 5 avril 2016, nous passons à la TNT Haute Définition. Etes-vous prêt ?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez que votre équipement est bien compatible TNT HD. Sinon, vous risquez de perdre la réception des chaînes après le 5 avril.

Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant !
Toutes les infos sur www.recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local).



Communauté de Communes

Aménagement de la déchetterie

Depuis la fusion des communautés de communes, la déchetterie connaît une hausse de sa fréquentation et donc des tonnages collectés. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des usagers et par le fait qu'elle accueille aussi les déchets des professionnels présents sur le territoire.

En parallèle, la question de la valorisation et donc la collecte de certains déchets (pneus, polystyrène, ...) reste entière.

Le Conseil Communautaire a donc acté, le 14 octobre dernier, la réalisation d'une étude visant à améliorer le fonctionnement de la déchetterie. Les résultats seront connus à la fin du premier trimestre 2016 et devraient permettre la mise en œuvre de nouvelles pistes d'organisation de la déchetterie.

Nouvelle cellule urbanisme

Suite au désengagement de l'Etat depuis juillet 2015 concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, quatre communautés de communes (dont la nôtre) se sont organisées au sein du territoire pays Terres de Lorraine afin de créer une cellule urbanisme mutualisée.

Cette dernière est basée au siège de la communauté de communes de Moselle et Madon à Toul. Néanmoins des permanences sont prévues à Tantonville les mardis matin de 9h30 à 12h au siège de la communauté de commune du Pays du Saintois sur rendez-vous. Vous pouvez contacter ce service au 03.83.63.76.70 (du mardi au vendredi de 9h à 12h30).

Le retrait et le dépôt des dossiers se feront toujours en mairie.